

ARRÊTÉ DEP-2024-288 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE FLEURISTE

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 février 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Fleuriste ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Fleuriste pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Cedric EXARE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Ali AKKOU, enseignant

Enseignants :

Madame Estelle DECHAMBENOIT

Madame Michèle DIREM

Madame Aude EMERY

Madame Yildiz YANAN

Madame Valérie LARGAJOLLI

Monsieur Damien BARON

Professionnels :

Monsieur Benoit GERAY

Monsieur Nicolas LE ROUZIC

Madame Agnès POISSON

Monsieur Gary TAFFIN

Madame Aurélie GOMAR

Madame Céline RODRIGUES

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER